



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES

UNITE DE COORDINATION DE LA COMPOSANTE 3 DU PROJET FSR

TERMES DE REFERENCE

Poste : CONSULTANT SPECIALISTE EN GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX AU SEIN DU MINISTRE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES (MPS)

Contexte et Justification

A Madagascar, les interventions en matière de protection sociale sont multiples et défragmentées faute d'un système de coordination et de suivi. A cause de ces lacunes, les retombées et les impacts des actions demeurent insuffisants et difficiles à évaluer.

Par conséquent, le Gouvernement de Madagascar, par le biais du Ministère de la Population et des Solidarités a voulu mettre en place un système de coordination, de suivi et d'évaluation de toutes les activités en matière de Protection Sociale et ce, consécutif à l'engagement du Gouvernement d'assigner au dit Ministère le rôle de coordination, incluant la mise en place des orientations et des outils en matière de protection sociale. Ce système permettra d'assurer une bonne gestion, une coordination et un suivi des activités et d'effectuer une évaluation des impacts des programmes de protection sociale pour asseoir le socle de la protection sociale.

Pour ce faire, le Ministère, à travers les initiatives de la convention de partenariat avec la Banque Mondiale mentionnées dans la composante 3 du nouveau programme de Filets de Sécurité et de Résilience à Madagascar (P179466), est particulièrement chargé d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes de protection sociale.

Ainsi, une unité de coordination, de suivi et évaluation des programmes de protection sociale (UCPS) a été constituée au sein de la Direction Générale des Solidarités (DGS) du Ministère. L'Unité doit se doter d'un personnel qualifié pour appuyer cette Direction Générale dans les réalisations de ses activités.

A cet effet, l'importance de « la gestion des risques environnementaux et sociaux » dans les actions de protection sociale, entrant dans le cadre de « Renforcement de capacités institutionnelles » du MPS, mission principale de cette unité nécessitera un(e) consultant(e) spécialiste en Gestion des risques environnementaux et sociaux pour accompagner l'équipe technique du Ministère d'atteindre les indicateurs objectivement vérifiables de la composante 3 du projet FSR.

Les présents TDR définissent les objectifs, les rôles et les missions assignés au consultant – spécialiste en gestion des risques environnementaux et sociaux du volet GRSE.



Objectif global du Poste

A travers la coordination de la DGS, appuyer l'équipe du volet dans la mise en œuvre des activités liées aux activités de la composante 3 du projet PFSR.

Attributions :

A-Appuyer les responsables et équipe du volet de la GRSE, dans l'élaboration des différents outils de mise en œuvre des activités de la composante 3 du projet FSR :

- Contribuer à l'élaboration du PTBA, à la définition des activités et au suivi et évaluation des activités y afférentes
- Mener une évaluation (état zéro) des risques sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre des activités de la composante 3 du projet FSR ;
- Concevoir la méthodologie et les outils de suivi-évaluation périodique des risques ;
- Déterminer les indicateurs d'avancement des activités relatives à la GRSE ;
- Concevoir un tableau de bord pour le suivi-évaluation périodique (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel) des activités relatives à la GRSE

B- Mettre en œuvre les documents environnementaux et sociaux préalablement établis (PEES, CGES, PMPP, PGMO) et des Plans Opérationnels du projet PFSR au niveau du MPS :

- Accompagner les techniciens et l'équipe du volet GRSE dans l'appropriation des documents E&S du projet ;
- Assurer la mise en œuvre des différents plans opérationnels du MPS du projet ;
- Elaborer les rapports de suivi réguliers sur la performance environnementale, sociale, sanitaire et sécuritaire (ESSS) pour la composante 3 du Projet ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des plans opérationnels, en collaboration avec l'équipe du Suivi évaluation de la composante 3, et établir les rapports périodiques y afférents ;
- Assurer la mise en œuvre des activités d'engagement citoyen dans le cadre du projet incluant l'identification et à la compilation des données indicateurs d'engagement citoyen du projet en matière E&S.

C-Accompagner les responsables et équipe du volet GRSE, dans l'élaboration et mise en œuvre du Manuel de coordination des plaintes. Le manuel de coordination des plaintes constituera un document de référence pour permettre à l'équipe du volet GRSE de :

- Coordonner la collecte des plaintes utilisant les canaux déjà existants, plaintes principalement relatives à l'enregistrement de la population cible au registre social ;
- Faire le référencement des plaintes reçues aux mécanismes de traitement et gestion des plaintes déjà existants
- Faire le suivi des traitements des plaintes.

Le mécanisme de coordination des plaintes ne substituera en aucun cas aux mécanismes de gestion des plaintes déjà existants.

Dans sa mission, le consultant aura à :

- Appuyer les responsables de la GRSE dans la mise en place et la mise en œuvre du mécanisme de coordination des plaintes des programmes sociaux non



- contributifs et collaborer avec l'équipe de gestion du registre social dans l'élaboration du cahier de charge relatif au système d'information y afférent ;
- Etablir les rapports périodiques et des situations sur la gouvernance citoyenne des programmes sociaux et environnementaux.

D-Renforcer les capacités du personnel du volet GRSE

- Accompagner les techniciens du volet dans la capitalisation des bonnes pratiques en GRSE
- Développer un plan de renforcement de capacité des techniciens du volet conformément au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet ;
- Former sur les différents plans et leurs disséminations au niveau régional
- Former les techniciens du volet sur les différentes thématiques liées aux GRSE (Environnement, lutte contre les VBG, ...)
- Renforcer les compétences de l'équipe GRSE sur l'utilisation des différents outils élaborés

Résultats attendus :

Le volet GRSE à travers la DGS arrive à déterminer, évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux de la composante 3 du projet PFSR d'une manière compatible avec les Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale

Le MPS dispose :

- un mécanisme de coordination des plaintes des programmes sociaux ;
- un tableau de bord opérationnel de suivi environnemental et social des activités du projet ;
- des personnels compétents en matière de GRSE.

Le MPS soumet les rapports de suivi réguliers sur la performance environnementale, sociale, sanitaire et sécuritaire (ESSS) de la composante 3 du Projet

Livrables :

- Un plan opérationnel détaillé spécifiant le calendrier de réalisation des activités relatives aux GRSE ;
- Un rapport sur l'état des lieux des risques environnementaux et sociaux et leurs mesures d'atténuations ;
- Les différents rapports requis dans les plans opérationnels ;
- Un manuel de coordination des plaintes des programmes sociaux non contributifs ;
- Des rapports d'activités (narratifs) trimestriels et semestriels (faits saillants, résultats obtenus, management adaptatif, perspectives), incluant (i) le rapport trimestriel de la mise en œuvre des mesures E&S du projet, (ii) le rapport de la mise en œuvre du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP), et (iii) le rapport de formations/ sensibilisation des parties prenantes ;
- Des procès-verbaux des réunions d'accompagnement du MPS selon un calendrier bien établi.

Profil exigé du poste :

Ayant :



- Titulaire au minimum d'un diplôme de Master en Sciences Sociales, Economie, Géographie, et/ou Environnement ;
- Expériences d'au moins cinq (05) années dans la coordination et le suivi des programmes/projets sociaux et/ou de développement rural ;
- Expériences d'au moins deux (02) ans en suivi environnemental et social de projets ou en développement social et plus particulièrement : gestion des risques sociaux, sauvegarde sociale, inclusion sociale, engagement citoyen/ redevabilité sociale et développement communautaire, gestion des conflits et des plaintes ;
- Sens aigu de l'organisation, de la communication ; et de l'approche communautaire
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Bonne connaissance du contexte de la protection sociale à Madagascar ;
- Bonne connaissance des lois et politiques sociales et environnementales et de la réglementation nationale en matière de protection sociale et environnementale à Madagascar et de leur application dans la coordination des projets ;
- Une très bonne connaissance des contextes socio-économiques des ménages malagasy et dans le domaine ;
- Expérience de travail avec des projets financés par des bailleurs de fonds ;
- Apte à effectuer des déplacements fréquents ;
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique : MS Office et internet et de logiciel de gestion de base de données
- Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l'anglaise

Qualités personnelles :

- Capacité de travail en équipe
- Apte à respecter les délais
- Apte à travailler sous pression et effectuer des missions sur terrain
- Esprit de synthèse et bonne expression écrite
- Sens de la négociation
- Sens de l'initiative
- Sens de l'écoute et capacité de dialogue
- Sens de l'organisation et de la gestion

Rattachement technique :

Le consultant sera rattaché auprès à l'équipe du volet GRSE de la DGS, sous la supervision technique de la Direction de la Prévention des Risques Sociaux et de la Réponse aux Chocs (DPRSRC).

Evaluation de l'assistant technique :

L'évaluation du consultant sera effectuée en tenant compte :

- de la concrétisation des résultats attendus ;
- de la qualité de l'appui offert en coordination, et suivi-évaluation ;
- des éventuels rapports des différentes réunions et missions auxquelles participera l'assistant technique ;
- des rapports d'activités périodiques ;
- des livrables ;
- d'un rapport final d'activités.



Durée du contrat

L'Assistant Technique est recruté pour une durée de 03 ans sous réserve toutefois (i) d'une période d'essai concluante, de six (06) mois et (ii) tous les ans, et jusqu'à la fin de la première phase du programme, des évaluations annuelles performantes et satisfaisantes par le projet.

L'Unité de Gestion du Projet du MPS et en collaboration avec l'équipe du volet GRSE se charge de l'évaluation de performance.

Lieu d'affectation

Le consultant individuel sera basé à Antananarivo au sein du MPS, avec des déplacements éventuels dans les zones d'interventions du projet si besoin est.

Rémunération et modalités de paiement

Le montant de la rémunération et les modalités de paiement seront précisés dans le contrat et conformément aux Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) du Projet.

Antananarivo, le 05 Juin 2024

Le Coordonnateur



HANJOVAKO Christian